

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU LUNDI 23 JANVIER 2017

COMPTE-RENDU SOMMAIRE



Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 9 janvier 2017 s'est réuni le lundi 23 janvier 2017 à 20h, à l'Amphithéâtre de la Reine Blanche 19, rue du Château - 77000 MELUN, sous la présidence de M. Louis Vogel, Président, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.



PRESENTS :

M. Nicolas ALIX, Mme Josette ANTIGNAC, M. Gérard AUBRUN, M. Gilles BATTAIL, M. Éric BONNOMET, M. Slimane BOUKLOUCHE, M. Noël BOURSIN, Madame Geneviève BURLE, Monsieur Philippe CHARPENTIER, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Willy DELPORTE, M. Bernard FABRE, M. Fabien FOSSE, Monsieur Francis GALLOY, Monsieur Gilles GATTEAU, M. Christian GENET, M. Dominique GERVAIS, Mme Marie-Hélène GRANGE, Mme Anne GRAVIERE, M. Jérôme GUYARD, M. Pierre HERRERO (*pour le point 10 a donné pouvoir à M. MALMASSARI*), M. Christian HUS, Mme Geneviève JEAMMET, Mme Françoise LEFEBVRE, M. Anselme MALMASSARI, M. Dominique MARC, M. Kadir MEBAREK, M. Henri MELLIER, Mme Josette MEUNIER, Mme Bénédicte MONVILLE-DE-CECCO, Mme Ginette MOREAU, Mme Anne MORIN, Mme Carole NADAL, Mme Joëlle NOTO, Mme Sylvia ORDIONI, M. Paulo PAIXAO, M. Vincent PAUL-PETIT, Mme Françoise PERREAU, Mme Marie-Rose RAVIER, M. Jean-Pierre RODRIGUEZ, Mme Patricia ROUCHON, M. Mourad SALAH, M. Alain TAFFOUREAU, M. Baytir THIAW, Mme Brigitte TIXIER, M. Franck VERNIN, Mme Jocelyne VERNON, M. Louis Vogel, Mme Renée WOJEIK, M. Pierre YVROUD

SUPPLEANT :

M. Gérard LEDOUX suppléant de M. Jean-Claude LECINSE

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Mme Patricia ASTRUC GAVALDA a donné pouvoir à M. Henri MELLIER, Mme Farida ATIGUI a donné pouvoir à Mme Bénédicte MONVILLE-DE-CECCO, Mme Corinne AUBANEL a donné pouvoir à Mme Brigitte TIXIER, M. Georges AURICOSTE a donné pouvoir à Mme Josette MEUNIER, M. François BLANCHON a donné pouvoir à M. Dominique MARC, Mme Patricia CHARRETIER a donné pouvoir à M. Slimane BOUKLOUCHE, M. Michel DAUVERGNE a donné pouvoir à M. Christian GENET, Mme Ségolène DURAND a donné pouvoir à M. Noël BOURSIN, M. Jean-Pierre GUERIN a donné pouvoir à Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Thomas GUYARD a donné pouvoir à Mme Patricia ROUCHON, M. François KALFON a donné pouvoir à M. Baytir THIAW, Mme Dominique KUNDIG-BORDES a donné pouvoir à Mme Joëlle NOTO, M. Jean-François LEMESLE a donné pouvoir à Mme Carole NADAL, Mme Françoise MEGRET a donné pouvoir à Mme Anne GRAVIERE, M. Gérard MILLET a donné pouvoir à M. Louis Vogel, M. Jean-Pierre MITGERE a donné pouvoir à M. Eric BONNOMET, M. Romaric MOYON a donné pouvoir à Mme Anne MORIN, Mme Sylvie PAGES a donné pouvoir à M. Paulo PAIXAO, M. Marc SAVINO a donné pouvoir à M. Pierre YVROUD, Mme Valérie VERNIN-FOURNIER a donné pouvoir à M. Jean-Pierre RODRIGUEZ, M. Lionel WALKER a donné pouvoir à M. Nicolas ALIX

ABSENTS EXCUSES :

M. Michel MICHALLET

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Jérôme GUYARD



Le Conseil Communautaire a :

1. désigné Monsieur Jérôme GUYARD en qualité de Secrétaire de Séance

Une délibération est ajoutée à l'ordre du jour du Conseil :

2. installé M. Francis Galloy et Mme Danièle Chazarenc (en tant que suppléante) délégués de la commune de Maincy au sein du Conseil Communautaire.

Melun
Rubelles
Voisenon
Boissettes
Seine-Port
La Rochette
Vaux-le-Pénil
Boissise-le-Roi
Livry-sur-Seine
St-Germain-Laxis
Le Mée-sur-Seine
Dammarie-lès-Lys
Boissise-la-Bertrand
Montereau-sur-le-Jard

3. approuvé le compte-rendu des décisions du Bureau Communautaire du 12 janvier 2017

4. approuvé le compte-rendu des décisions du Président

5. à l'unanimité avec 64 Pour et 8 Abstentions, adopté le Plan Climat-Air-Energie Territorial de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine sur la base du projet approuvé par délibération du 29 mars 2016, pris acte que ce PCAET sera mis à disposition du public par le biais de la plate-forme informatique définie par arrêté du ministre chargé de l'environnement en date du 4 août 2016 et précisé qu'une procédure de modification du PCAET sera engagée afin de tenir compte de l'élargissement au 1er janvier 2017 du périmètre et des compétences de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.

6. pris acte des rapports sur les situations en matière de développement durable et en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

7. pris acte de la tenue du rapport d'orientations budgétaires 2017.

8. à l'unanimité avec 60 Pour et 12 Abstentions, décidé la fixation des montants provisoires des attributions de compensation à verser aux communes membres, décidé que le Président de la Communauté d'Agglomération est autorisé à mandater dès maintenant des acomptes mensuels sur ces attributions de compensation. Ces montants seront modifiés en fonction du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées, par une nouvelle délibération du conseil à intervenir dans les délais fixés par les textes.

9. à l'unanimité avec 64 Pour et 8 Abstentions, décidé d'approuver le procès-verbal de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers nécessaires à l'exercice de la compétence ordures ménagères par la commune de Saint-Fargeau-Ponthierry à la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.

10. à l'unanimité avec 64 Pour, 7 Abstentions et 1 ne participe pas au vote, décidé d'approuver le procès-verbal de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers nécessaires à l'exercice de la compétence Gens du voyage par la commune de Saint-Fargeau-Ponthierry à la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.

11. à l'unanimité avec 62 Pour et 10 Abstentions, approuvé la convention portant organisation et fonctionnement de l'activité Université Inter-Âges par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine au sein des locaux mis à disposition par la ville de Melun sis bâtiment Hôtel du Château à Melun.

12. à l'unanimité avec 59 Pour et 13 Abstentions, approuvé la convention portant sur la mise à disposition partielle des locaux de l'Espace Saint-Jean nécessaire à l'exercice de la compétence promotion du tourisme et création d'office de tourisme par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.

13. à la majorité avec 66 Pour, 1 Contre et 5 Abstentions, désigné les membres du premier collège du conseil d'exploitation de l'office de tourisme intercommunal Melun Val de Seine.

14. à la majorité avec 60 Pour, 10 Contre et 2 Abstentions, décidé d'accepter l'offre d'acquisition de lots d'une surface de 270 m², situés 949 Avenue Saint Just à Vaux-Le-Pénil et cadastrés section AC n°769 lieudit « Les Justices » ainsi que 8 places de stationnement associées, représentant les lots de copropriété N°36 à 43 inclus au prix total de 475 500 € faite par Monsieur François ZEJMA.

15. pris acte du rapport SMITOM-LOMBRIC pour l'année 2015.

La délibération concernant le projet de convention de partenariat relative aux études et travaux du TZEN2 à signer avec la CCI Seine et Marne, la ville de Melun et le Département de Seine et Marne est reportée

16. à l'unanimité avec 71 Pour et 1 Abstention, approuvé les travaux objets de l'arrêté de DUP pris le 15 juin 2016 par le Préfet de Seine et Marne portant sur les 12 immeubles, approuvé et fixé le délai des travaux à réaliser inscrits dans le programme travaux à 18 mois pour l'ensemble de ces immeubles.

17. à la majorité avec 61 Pour, 4 Contre et 7 Abstentions, décidé de donner un avis défavorable sur le projet de Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement en tant qu'il comporte des dispositions incohérentes avec le Programme Local

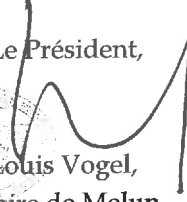
de l'Habitat de la CAMVS approuvé en 2015 et la Convention de Délégation des Aides à la Pierre signée en 2016, demandé que le nombre total de logements locatifs sociaux à produire (hors rénovation urbaine) sur le territoire de la CAMVS soit ramené de 269/an à 164/an et que le nombre de logements locatifs sociaux à produire dans les six communes en rattrapage SRU soit ramené de 178/an à 96/an ; rappelé que la CAMVS concourt à la réalisation des objectifs du SRHH en matière d'adaptation et amélioration du parc privé par le biais de ses aides aux particuliers sur ses fonds propres.

18. pris acte du rapport d'activité annuel de la patinoire communautaire, rédigé par la Société d'Exploitation de la Patinoire Melun Val de Seine (SEPMVS) pour la saison 2015/2016, couvrant la période du 21 octobre 2015 au 31 mai 2016.

19. à l'unanimité, autorisé le recours à 50 intervenants afin d'assurer les cours, conférences et ateliers organisés par l'Université Inter Ages et fixé la rémunération brute horaire de ces intervenants.

La séance est levée à 23h17

Le présent compte-rendu est affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président,

Louis Vogel,
Maire de Melun

